

13-02-2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 13 février 2024, à 19 h 17, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Joël Sabourin Saulnier	Marc-André Tremblay
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jonathan Beauchamp.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, est également présent.

- Le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Emprunt temporaire dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024*
- 4- Parole au public concernant la séance en cours
- 5- Levée de la séance

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-02-064

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc



Séance extraordinaire du 13 février 2024

Et résolu que la séance soit ouverte à 19 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2024-02-065

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Tremblay

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté en ajoutant les points suivants, à savoir :

- 3.1 Démission au poste de commis à la réception et adjointe au service de l'urbanisme
- 3.2 Mandat professionnel et convention d'honoraires
- 3.3 Appel de candidatures à un nouveau poste cadre permanent d'adjoint(e) au greffier-trésorier
- 3.4 Appel de candidatures à un nouveau poste régulier à temps plein de commis comptable et adjoint(e) administratif(ve)
- 3.5 Appel de candidatures à un nouveau poste cadre permanent de directeur des loisirs et du développement

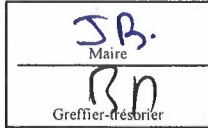
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.0

➤ **EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

2024-02-066

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon désire effectuer un emprunt temporaire pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une aide financière du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024* est prévu;



Séance extraordinaire du 13 février 2024

CONSIDÉRANT que les versements de ladite aide financière serviront à défrayer les coûts reliés aux travaux débutés en 2021-2022 et terminés en 2023-2024 et visant le renouvellement des conduites d'eau potable suite à l'acceptation de la programmation par le ministère;

CONSIDÉRANT que l'article 1093 du *Code municipal du Québec* indique que « *Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine* »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise une demande d'emprunt temporaire de 1 249 691 \$ auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation.

Que le maire, Monsieur Jonathan Beauchamp et Benoît Dufour, directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, tous les documents reliés à cette demande.

Que le remboursement de l'emprunt temporaire se fera dès la réception du remboursement de la TECQ et que les intérêts seront payés à même les dépenses courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.1

➤ DÉMISSION AU POSTE DE COMMIS À LA RÉCEPTION ET ADJOINTE AU SERVICE DE L'URBANISME

2024-02-067

CONSIDÉRANT l'avis de démission de madame Carole Lacoste de son poste régulier à temps plein de commis à la réception et adjointe au service de l'urbanisme, à compter du 14 février 2024;

EN CONSÉQUENCE :



Séance extraordinaire du 13 février 2024

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil accepte la démission de madame Carole Lacoste au poste régulier à temps plein de commis à la réception et adjointe au service de l'urbanisme, laquelle deviendra effective le 14 février prochain.

Et que ce conseil remercie madame Carole Lacoste pour le travail accompli durant son affectation à la Municipalité de Ripon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

➤ MANDAT PROFESSIONNEL ET CONVENTION D'HONORAIRES

2024-02-068

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-024 par laquelle ce conseil a mandaté la firme DHC Avocats pour des services de soutien en gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, il y a également lieu de confier un mandat à une firme de prévention et résolution de conflits afin de procéder à une enquête disciplinaire et à toutes procédures subséquentes nécessaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de M^e Bruno-Pierre Allard, avocat, médiateur et enquêteur, au tarif de 250 \$ l'heure conformément au *Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement*, lequel pourra faire appel au personnel de *Chabot, Prévention et résolution des conflits inc.*, afin d'obtenir du soutien dans la réalisation de ce mandat, à un coût de 265 \$ l'heure (avocate : 200 \$ - assistante juridique : 65 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil accepte l'offre de services de M^e Bruno-Pierre Allard, avocat, médiateur et enquêteur, au tarif de 250 \$ l'heure conformément au *Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement*, lequel pourra faire appel au personnel de *Chabot, Prévention et*



Séance extraordinaire du 13 février 2024

résolution des conflits inc., afin d'obtenir du soutien dans la réalisation de ce mandat, à un coût de 265 \$ l'heure (avocate : 200 \$ - assistante juridique : 65 \$).

Et qu'à cette fin, ce conseil nomme et mandate le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Dufour, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, tout mandat et convention d'honoraires ainsi que toutes procédures subséquentes nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

➤ **APPEL DE CANDIDATURES À UN NOUVEAU POSTE CADRE PERMANENT D'ADJOINT(E) AU GREFFIER-TRÉSORIER**

2024-02-069

CONSIDÉRANT qu'en raison du départ à la retraite de l'adjointe administrative et greffe, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un nouveau poste cadre permanent d'adjoint(e) au greffier-trésorier, à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de publier cet appel de candidatures sur le site Internet de la Municipalité et sur autres réseaux sociaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que ce conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier à faire paraître une offre d'emploi sur le site Internet de la Municipalité de Ripon et sur autres réseaux sociaux, pour un nouveau poste cadre permanent d'adjoint(e) au greffier-trésorier, à raison de 35 heures/semaine.

Que les curriculums vitae soient reçus au plus tard le 29 février 2024, midi.

Que ce conseil mandate également le directeur général et greffier-trésorier à former un comité de sélection à cette fin.

Que les recommandations du comité de sélection soient soumises au conseil lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Séance extraordinaire du 13 février 2024

3.4

➤ **APPEL DE CANDIDATURES À UN NOUVEAU POSTE RÉGULIER À TEMPS PLEIN DE COMMIS COMPTABLE ET ADJOINT(E) ADMINISTRATIF(VE)**

2024-02-070

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un nouveau poste régulier à temps plein de commis comptable et adjoint(e) administratif(ve), à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de publier cet appel de candidatures sur le site Internet de la Municipalité et sur autres réseaux sociaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que ce conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier à faire paraître une offre d'emploi sur le site Internet de la Municipalité de Ripon et sur autres réseaux sociaux, pour un nouveau poste régulier à temps plein de commis comptable et adjoint(e) administratif(ve), à raison de 35 heures/semaine.

Que les curriculum vitae soient reçus au plus tard le 29 février 2024, midi.

Que ce conseil mandate également le directeur général et greffier-trésorier à former un comité de sélection à cette fin.

Que les recommandations du comité de sélection soient soumises au conseil lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5

➤ **APPEL DE CANDIDATURES À UN NOUVEAU POSTE CADRE PERMANENT DE DIRECTEUR DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT**

2024-02-071



Séance extraordinaire du 13 février 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un nouveau poste cadre permanent de directeur des loisirs et du développement, à raison de 35 heures/semaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de publier cet appel de candidatures sur le site Internet de la Municipalité et sur autres réseaux sociaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Joël Sabourin Saulnier

Et résolu que ce conseil mandate le directeur général et greffier-trésorier à faire paraître une offre d'emploi sur le site Internet de la Municipalité de Ripon et sur autres réseaux sociaux, pour un nouveau poste cadre permanent de directeur des loisirs et du développement, à raison de 35 heures/semaine.

Que les curriculum vitae soient reçus au plus tard le 29 février 2024, midi.

Que ce conseil mandate également le directeur général et greffier-trésorier à former un comité de sélection à cette fin.

Que les recommandations du comité de sélection soient soumises au conseil lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. > PAROLE AU PUBLIC CONCERNANT LA SÉANCE EN COURS

Aucun public n'est présent à la séance en cours.

5. > LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-072

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts


Et résolu que la séance soit et est levée à 19 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Séance extraordinaire du 13 février 2024


Maire


Directeur général et greffier-trésorier

Je, Jonathan Beauchamp, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.